

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2542

présenté par

Mme Tamarelle-Verhaeghe, Mme Bono-Vandorme, Mme Brocard, Mme Brulebois,
Mme Jacqueline Dubois, M. Gouttefarde, M. Jolivet, M. Kerlogot, M. Martin, Mme Rossi,
Mme Tanguy et Mme Vidal

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 30, après le mot :

« médicale »,

insérer les mots :

« , assurant une approche globale de santé, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser que l'évaluation médicale doit prendre en compte une approche globale de santé, intégrant l'ensemble des dimensions de la santé, notamment sociale et psychologique.